

Les contrôles de la Caf de Seine-Maritime en 2017

La Caf déploie une politique de contrôle pour vérifier l'exactitude et sécuriser les données déclarées par les allocataires.

L'objectif : un paiement juste, rapide et régulier afin que chacun perçoive tous ses droits, rien que ses droits.

Sur 263 646 allocataires, 149 362 ont été contrôlés sur au moins un élément de leur dossier en 2017, soit + d'1 allocataire sur 2.

En 2017, la Caf 76 a effectué :



658 563

contrôles automatisés

(échanges de données avec Pôle emploi, la Dgfiip...)



60 168

contrôles sur pièces
(demande de justificatifs à l'allocataire)



4183

contrôles sur place
(visite du contrôleur chez l'allocataire)

Grâce à tous ces contrôles, 25 538 822 euros ont été régularisés en 2017

74 %



sont des indus (comprenant les fraudes détectées) : les allocataires ont remboursé

18 873 082 euros à la Caf de Seine-Maritime

26 %



sont des rappels : la Caf a versé 6 665 740 euros aux allocataires qui ne percevaient pas assez selon leur situation

Le contrôle sur place

Les contrôleurs des Caf sont assermentés par le Tribunal d'Instance et titulaires d'une carte professionnelle. Ils réalisent des entretiens individualisés au domicile des allocataires, à la Caf ou dans un autre lieu d'accueil du public. Ils vérifient la conformité des dossiers mais peuvent aussi conseiller les allocataires sur leurs droits et les orienter vers les services des Caf.



+ de 600

contrôleurs allocataires travaillent pour les Caf à l'échelle nationale



En Seine-Maritime (2017) :

4183

contrôles de dossiers

41 %



sont des rappels, soit 1719 rappels qui représentent 2 042 087 euros

55 %



sont des indus, soit 2309 indus qui représentent 7 598 310 euros

La lutte contre la fraude

Les fraudes sont des erreurs volontaires des allocataires : omissions de déclarations de longue durée, fausses déclarations, répétitions de non déclarations.

1026 🔍

fraudes ont été détectées par la Caf 76 en 2017, soit 7 380 124 euros

Cela représente

0,46 %

du montant des prestations familiales versées

7193 €

montant moyen d'une fraude

Toutes les fraudes détectées par les Caf sont sanctionnées. En 2017 :

1,12 % a fait l'objet de poursuites pénales

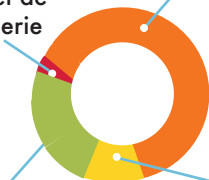


73,40 % ont été sanctionnées par des pénalités financières

25,48 % ont donné lieu à un avertissement

Les typologies de fraudes en 2017 :

0,11 % pour des faux et usage de faux et de l'escroquerie



29,29 % correspondent à des fraudes à l'isolement

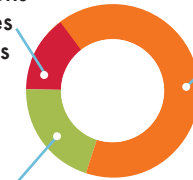
59,03 % sont des omissions et fausses déclarations

11,56 % de cas d'obstruction au contrôle

La fraude par catégorie de prestations en 2017 :

15,83 %

sur les prestations familiales et primes diverses



16,41 %

sur les aides au logement

67,77 % sur les minima sociaux